

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 6 DECEMBRE 2018**

Le six décembre deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-neuf novembre deux mil dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Pierrette BUNEL, Adjointe au Maire.

**Neuf conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER, Catherine CROTEAU.

**Messieurs** Jean-Claude POTTIER, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Excusés : Michel FROGER (pouvoir à Mme BUNEL), Isalyne HERIVEAU.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Catherine CROTEAU est désignée secrétaire de séance.

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, soumet le compte rendu de la séance du 25 octobre 2018 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu. Elle propose à l'assemblée municipale de rajouter 3 objets supplémentaires : décision modificative n° 1 sur le budget de la commune 2018, demande de subvention exceptionnelle du Vélo Sport pour 2019 pour les 70 ans du club et ADS demande autorisation du conseil municipal, à l'unanimité, les conseillers acceptent de rajouter ces trois objets.

**1<sup>er</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE LA MAISON FAMILIALE RURALE UFA DE COULANS-SUR-GEE**

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention 2019 de la Maison Familiale Rurale UFA de Coulans-sur-Gée concernant une élève résident sur la commune. Il convient de se positionner sur cette demande de subvention 2019. Après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention, le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention à la MFR UFA de Coulans-sur Gée.

**2<sup>nd</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SARTHE**

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe a adressé à la commune une demande de subvention pour l'année 2019 de 50 € concernant un apprenti résident sur la commune. Il convient de se positionner sur cette demande de subvention 2019.

Après en avoir délibéré, à la majorité et une abstention, le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention de 50 € pour 2019 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe.

**3<sup>ème</sup> OBJET : DETR : PROJETS 2019**

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe les conseillers que Mme PLAZA Marie-Pervenche, Sous-Préfète de l'arrondissement de Mamers, demande de bien vouloir l'informer des projets de la commune pour 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de proposer les projets suivants :

- Travaux de réhabilitation à l'école (portes de l'école, gouttières à la cantine, réfection de la façade de l'école)
- Aménagement de sécurité en centre-bourg : aménagement d'un giratoire au niveau de la Borde du Gué et la rue de la Liberté ainsi que des marquages au sol de stationnement des véhicules rue de la Liberté.

#### 4<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DE LA PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée municipale que cette année, la participation à l'assainissement collectif pour une construction neuve est de 800 € et pour une construction existante 400 €. Il convient de se prononcer pour la révision de la participation à l'assainissement collectif pour 2019.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à la majorité et une abstention, de maintenir 800 € pour les constructions neuves et 400 € pour les constructions existantes.

#### 5<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE HELENE BERTAUX

M Jean-Claude POTTIER, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée municipale les tarifs de locations de la salle Hélène Bertaux en 2018 :

- . 1 journée avec cuisine et vaisselle : 215 € (inclus 10 € forfait déchets)
- . 1 journée et demie avec cuisine et vaisselle : 270 € (inclus 10 € forfait déchets)
- . Vin d'honneur : 70 €

. Réunion de famille en cas de sépulture : 30 €

Pour information, cette année, il y a eu 20 locations et 4 525 € de recettes (en 2017, 25 locations et 5 155 € de recettes). D'autre part, dans un but d'équité entre les associations, il est proposé à chaque association une participation de 10 € (forfait déchet) une fois par an et ce quel que soit la fréquence de l'utilisation de la salle Hélène Bertaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale décide de maintenir pour 2019 les tarifs présentés ci-dessus ainsi qu'une participation de 10 € une fois par an à chaque association et ce quel que soit la fréquence de l'utilisation de la salle Hélène Bertaux.

#### 6<sup>ème</sup> OBJET : LOCATION DE LA SALLE HELENE BERTAUX POUR LES COURS DE YOGA

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe les conseillers que Mme Lagneau Pierrette donne des cours de yoga dans la salle Hélène Bertaux le mercredi (sauf pendant les vacances scolaires) de septembre 2018 à juin 2019. Il est proposé de lui demander une participation de 120 € pour la période de septembre 2018 à juin 2019 et d'autoriser le maire à signer la convention de location de la salle Hélène Bertaux. Mme BUNEL rajoute qu'actuellement, il y a 4 enfants, 20 adultes et 6 séniors qui participent à ses cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale approuve la participation de 120 € présentée ci-dessus et autorise le maire à signer la convention de location de la salle Hélène Bertaux.

#### 7<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame BUNEL rappelle à l'assemblée municipale le tarif des concessions funéraires 2018 :

	Tarifs 2018	Propositions 2019
Concession funéraire de 2 m <sup>2</sup> (cinquantenaire)	190 €	190 €
Concession cinéraire (cinquantenaire)	140 €	140 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, 2 abstentions et 1 contre de maintenir les tarifs présentés ci-dessus pour 2019.

#### 8<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Madame BUNEL informe les conseillers qu'il convient de procéder à la révision de loyers et des charges des logements communaux de M Perrochon-Cormier et M Dangeul au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 11 octobre 2018 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018 est 128,45 soit une légère hausse de + 1,57 %. Il est rappelé le montant des loyers et des charges ci-dessous :

	2018	Proposition au 1/01/2019
M Perrochon-Cormier		
Loyer	380 €	385 €
M Dangeul		
Loyer	225 €	230 €
Charges	55 €	55 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à la majorité et 2 abstentions le montant des charges au 1<sup>er</sup> janvier 2019 présenté ci-dessus.

#### **9<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle aux conseillers que la redevance assainissement permet de financer les travaux d'entretien et d'amélioration du tout-à-l'égout de la commune. Seuls les habitants reliés au tout-à-l'égout sont assujettis à cette redevance, depuis 1<sup>er</sup> octobre 2016, elle est de 0,90 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée. Il est proposé de revaloriser cette redevance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de revaloriser cette redevance à 1€, celle-ci prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

#### **10<sup>ème</sup> OBJET : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, rappelle aux conseillers que le prochain recensement de la commune aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, celle-ci percevra une dotation forfaitaire de recensement de 1 493 euros. Il est proposé que les deux agents recenseurs Mme Brigitte GESLIN et M Bruno COURANT soient rémunérés de la manière suivante : 1,13 € par logement recensé, 1,72 € par personne recensée, 80 € pour les deux demi-journées de formations prévues en janvier 2019 par agent, et 300 € de frais de route au total pour les 2 agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le mode de rémunération des agents recenseurs détaillé ci-dessus.

#### **11<sup>ème</sup> OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2018**

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe les conseillers que le trésor public de St-Calais a procédé à un contrôle comptable le 3 décembre 2018, il apparait que des études concernant divers projets ont été réalisées depuis 2003. En conséquence, il est demandé que les études dont les projets ont abouti doivent faire l'objet d'une opération d'ordre en investissement en dépenses et en recettes au chapitre 041 pour un montant de 4 950 €. Cette somme n'ayant pas été prévue au budget 2018 de la commune, il convient de prendre une décision modificative afin de régulariser la situation :

Projet de décision modificative n° 2 du budget communal 2018

INVESTISSEMENT - Dépenses

Chapitre 020 Dépenses imprévues	- 4 950 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre – cpte 2151	+ 4 950 €

INVESTISSEMENT - Recettes

Chapitre 27 autres immobilisations – cpte 27638	- 4 950 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre – cpte 2031	+ 4 950 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget communal 2018 présentée ci-dessus.

#### **12<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU VELO SPORT ST-MICHEL POUR 2019 POUR LES 70 ANS DU CLUB**

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, donne lecture aux conseillers municipaux d'un courrier provenant de M Christian Barbier, Président du Vélo Sport St-Michel Charles Christ. Celui-ci envisage d'organiser, avec son équipe de bénévoles, le championnat des Pays de la Loire Elite femmes et hommes à l'occasion des 70 ans du club. Ce championnat se déroulerait le 9 juin 2019 sur les routes de la commune de St-Michel-de-Chavaignes, y participeront, parmi les élites, les meilleurs coureurs de la région, catégorie charnière avant d'intégrer les rangs professionnels. D'autre part, cette manifestation sportive pourrait attirer environ 1500 spectateurs. En conséquence, il est demandé de bien vouloir se positionner sur le principe d'accorder une subvention exceptionnelle au Vélo Sport St-Michel Charles Christ pour l'organisation de cette manifestation sportive. Mme Bunel précise que le montant sera défini lors d'un prochain conseil municipal définissant le montant alloué à chaque association communale en 2019.

Après en avoir délibéré, à la majorité et deux abstentions, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle au Vélo Sport St-Michel Charles Christ pour l'organisation du championnat des Pays de la Loire Elite femmes et hommes à l'occasion des 70 ans du club le 9 juin 2019 dont le montant de l'aide sera établi lors d'un prochain conseil municipal définissant le montant alloué à chaque association communale en 2019.

**13<sup>ème</sup> OBJET : ADS PAYS MANCEAU DEMANDE AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme Pierrette BUNEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe les conseillers que M FROGER Flavien et Mme ODEAU Marie ont déposé un permis de construire de maison individuelle au lieu-dit Les Souches (Champ du Cormier) sur la commune. Celui-ci a reçu un avis favorable le 6 décembre 2018 cependant l'ADS demande que le conseil municipal autorise Mme BUNEL Pierrette adjointe au Maire à signer l'arrêté de notification accordant cette construction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme BUNEL Pierrette adjointe au Maire à signer l'arrêté de notification accordant cette construction.

**14<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

. **Aide départementale pour la voirie communale 2018** : la commission permanente du Conseil Départemental du 16 novembre 2018 a décidé d'allouer à la commune de St-Michel-de-Chavaignes une aide de 7 545 € pour le programme de voirie 2018.

. **Amende de police pour le plateau transversant** : le Conseil Départemental autorise le début des travaux d'amélioration de la sécurité routière par anticipation, sachant que d'une part, cette autorisation ne vaut pas promesse de subvention et que d'autre part, le commencement d'exécution du projet n'enlève pas à la commune la possibilité d'une attribution au titre de la répartition du produit des amendes de police.

. **Compte administratif prévisionnel 2018 du budget communal** :

		Prévu	Réalisé	Réalisé en %
Fonctionnement	Dépenses	531 295	466 612	88
	Recettes	531 295	495 802	93
Investissement	Dépenses	441 855	109 002	25
	Recettes	441 855	166 615	38

. **Cérémonie commémorative du centenaire de la guerre 14-18** : remerciements aux conseillers municipaux qui ont participé à la mise en place de l'exposition sur le centenaire de la guerre 14-18 à la salle de l'école le 10 novembre, la cérémonie du 11 novembre s'est bien déroulée, chant de la marseillaise au cimetière avec les enfants et lectures par les enfants d'extraits du carnet du soldat Louis Gauthier devant les plaques commémoratives de la mairie.

. **Point sur le TELETHON à St-Michel le 24 novembre 2018** : la manifestation a rencontré un vif succès, il a été récolté 3 770,80 €. Remerciements aux bénévoles et aux associations et M et Mme Caron du Café de l'Ouest, M Dominique Laude remercie la municipalité pour la logistique. L'action sera reconduite le 23 novembre 2019.

. **Point sur la Ste Barbe à St-Michel le 1<sup>er</sup> décembre 2018** : remerciements aux conseillers qui ont aidé à la préparation du vin d'honneur pour la Ste Barbe, aux pompiers de St-Michel et de Bouloire.

. **Point sur la réunion des Présidents d'associations le 26 novembre 2018** : elles s'est bien déroulée, il leur a été demandé de transmettre leurs dates de manifestations 2019 ainsi que leur article pour le prochain bulletin municipal.

. **Point sur les travaux d'enfouissement de réseaux** : la réalisation de tranchées est en cours rue des Fleurs, le planning concernant la nature de ces travaux est respecté. Les poteaux électriques devront être retirés courant mars 2019.

. **Point sur le PLUi** : Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien, une réunion d'échange avec la Commission départementale de Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a eu lieu lors de la séance du 16 octobre 2018. Les échanges ont porté sur 4 points principaux : la prise en compte adaptée des enjeux environnementaux et agricoles, la densité et armature urbaines, la prise en compte de la vacance et la stratégie intercommunale en matière d'activités. Après présentation du sujet, la commission a formulé plusieurs recommandations dont la suivante : un effort est attendu sur la densité. Le minimum attendu dans le département de la Sarthe est de 15 logements par hectare. Les pôles urbains tendent vers une densité supérieure à 17 logements par hectare.

. **Fête de Noël** : aura lieu le samedi 8 décembre 2018 à 14h30 à la salle polyvalente de l'école.

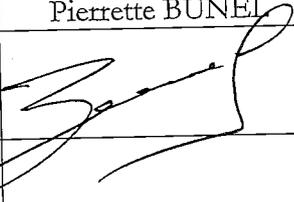
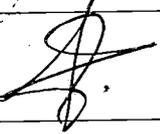
. **Emplacement de la tyrolienne sur la zone de loisirs** : il convient de voir le futur emplacement avec quelques conseillers le mardi 11 décembre 2018 à 14h.

. **Lancement de la procédure de la reprise des tombes des poilus** : Cyrille Pelletier suggère qu'une reprise des tombes des poilus soit envisagée afin que celles-ci rentrent dans le domaine communal.

. **Cérémonie des vœux** : dimanche 13 janvier 2019 à 11h à la salle polyvalente de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER	Excusé pouvoir à Pierrette BUNEL	Isalyne HERIVEAU	excusée
Pierrette BUNEL		Jean-Marie FROGER	
Florence BARBIER		Catherine CROTEAU Secrétaire de séance	
Jean-Claude POTTIER		Sandrine WEINHARD	excusée
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	